

UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS

Municipalité de Sainte-Justine

Les terrains sont situés au : 135, Boulevard Lessard (École des Appalaches)

Comment avoir accès aux terrains de tennis?

- Les clés sont disponibles au Dépanneur Olco à Sainte-Justine (194, route 204). Vous pourrez les obtenir gratuitement sur présentation de votre carte de membre (obligatoire), ou encore, en payant le tarif horaire par terrain de 5\$. Dans les deux cas, vous devrez laisser une carte d'identité en dépôt de la clé, qui vous sera rendue au retour de la clé.
- Vous pouvez devenir membre pour la saison en vous procurant une carte saisonnière individuelle (25\$) ou familiale (50\$). Elles sont en vente à la mairie de Sainte-Justine (167, route 204), dont les heures d'ouverture sont : lundi au jeudi (8h30 à 12h et 13h à 16h30) et le vendredi (8h30 à 13h).
- Le tarif de location horaire par terrain (pour les non-membres) est de 5\$.
- **Le terrain n'est pas disponible les mardi soirs de 17h à 21h30.**

Règlements pour l'utilisation des terrains de tennis :

- Les heures d'ouverture sont de 8h à 23h à tous les jours.
- Les dernières personnes qui quittent doivent barrer la porte de la clôture et fermer les lumières.
- Une seule réservation à la fois, par terrain.
- Des frais de 35\$ vous seront chargés en cas de perte de la clé.
- Les contenants de verre sont interdits.
- Il est interdit de circuler en patin à roulettes, vélo ou planche à roulettes sur les terrains de tennis.
- Il est interdit de grimper sur les clôtures.
- Il est interdit de s'appuyer sur les filets.
- Nous demandons à ce que vous ramassiez convenablement vos déchets.
- L'accès aux terrains pourrait vous être refusé si une ou plusieurs des conditions mentionnées ci-haut, n'ont pas été respectées.

Les dernières personnes qui quittent doivent barrer le terrain et éteindre les lumières.

